

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/65 Séance du 15 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la convocation
9 octobre 2024

Date d'affichage
9 octobre 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

Le 15 octobre 2024 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, M. Pascal ATGER, Mme Catherine BRUSSET LAYRE, Mme Claudie CARMONA HUGUET, Mme Orlane CHABASSUT, M. Laurent CLERC, M. Bernard CREISSEN, Mme Nelly DEMOULIN, M. Samuel ESPERANDIEU, Mme Sylvie GALTIER, M. Abdrani GAROUCHE, M. Patrick GUY, Mme Agnès LALANDE, M. Olivier LELONG, M. Jacky MIALHE, M. Rémy OFFREDI, Mme Evelyne RICHARD, Mme Christine THOMAS-LOPEZ, Mme Isabelle VALY, Mme Régine VIDAL.

Absents excusés : Mme Meriem LAMARTI, M. Aurélien ROUSSEAU.

Absents : Mme Tess PUJADE

Procurations :

M. Olivier MAURAS a donné procuration à M. Abdrani GAROUCHE
M. Sébastien ROUMIGUIE a donné procuration à M. Rémy OFFREDI
M. Bernard VEIRUN a donné procuration à M. Jacky MIALHE
Mme Maryse BAUDRY-BOURGUET a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : Madame Claudie CARMONA HUGUET

FONCTION PUBLIQUE : TRANSFORMATION DE POSTE CONSECUTIVE A CHANGEMENT DE FILIERE PAR INTEGRATION DIRECTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent communal a demandé un changement de filière par intégration directe.

Il s'agit d'un agent technique, faisant fonction d'ATSEM depuis 14 ans qui remplit les conditions d'accès au grade d'ATSEM par intégration directe.

Conformément à la circulaire du 19 novembre 2009 relative aux modalités d'application de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, et compte tenu de la possibilité de répondre favorablement à sa demande dans le cadre de l'organisation des services, il est proposé au conseil municipal :

La création d'un poste d'ATSEM à temps non complet de 30h hebdomadaires et la suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet de 30 h hebdomadaires.

Considérant le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1^{er} Décembre 2024 :
 - La création d'un poste d'ATSEM à temps non complet de 30h hebdomadaires
 - La suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet de 30h hebdomadaires

- **DE PRECISER** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Pour extrait conforme, Saint Hilaire de Brethmas, le 16 octobre 2024

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

RECU EN PREFECTURE
le 21/10/2024

Application agréée E.legalite.com